

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 août 2025 à 19 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Mélissa Morin
- le conseiller Paul Gauthier
- le conseiller Danny Raymond
- la conseillère Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode est aussi présente. Les conseillères mesdames Nathalie Lanthier et Kim Jones sont absentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu’il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 11 août 2025 à 19 h 30.

2025-08-001

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 11 août 2025 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit dispensée d’en faire la lecture ;

QUE le conseil adopte l’ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2025
 - 3.3. Avis de motion sur le *Règlement numéro 351-25 RMH 460 Sécurité, paix et ordre*
 - 3.4. Dépôt du projet de *Règlement numéro 351-25 RMH 460 Sécurité, paix et ordre*
 - 3.5. Dénonciation des coupures au programme *Emplois d’été Canada*
 - 3.6. Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec
 - 3.7. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
 - 4.1. Demande de contribution financière – Association des repas partagés
5. Ressources humaines
6. Finances et trésorerie
 - 6.1. Approbation de la liste des dépenses du mois de juillet 2025
7. Administration
8. Incendie et sécurité publique
9. Travaux publics et voirie
 - 9.1. Autorisation pour aller en appel d’offres pour l’achat de sel servant au déneigement
10. Transport et déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13. Loisirs, culture et vie communautaire
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

2025-08-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

2025-08-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2025.

2025-08-004

AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 351-25 RMH 460 SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE

Avis de motion est donné par le conseiller Paul Gauthier pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 351-25 RMH 460 Sécurité, paix et ordre*.

2025-08-005

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 351-25 RMH 460 SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Paul Gauthier dépose le projet du *Règlement numéro 351-25 RMH 460 Sécurité, paix et ordre*.

2025-08-006

DÉNONCIATION DES COUPURES AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE le programme *Emplois d'été Canada* soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été ;

CONSIDÉRANT QUE les coupures observées dans le cadre du programme pour 2025 réduisent considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services ;

CONSIDÉRANT QUE les incohérences observées entre les orientations du *Gouvernement du Québec* et celles du *Gouvernement du Canada* quant à l'intégration des jeunes au marché du travail, créent des situations ambiguës et nuisibles pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal dénonce les coupures apportées au programme *Emplois d'été Canada* pour 2025, qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes ;

QU'il demande au *Gouvernement du Canada* de rehausser immédiatement et de façon significative le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent ;

QUE la Municipalité transmette une copie de cette résolution au premier ministre *Mark Carney*, à la ministre de l'Emploi, l'honorable *Patty Hajdu*, à la députée fédérale de la circonscription de Beauharnois-Salaberry-Soulanges-Hungtindon, *Claude DeBellefeuille*, à la *Fédération*

québécoise des municipalités, à l’Union des municipalités du Québec et la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu’aux autres municipalités du Québec afin d’obtenir leur appui.

2025-08-007

APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes ;

CONSIDÉRANT QUE, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le *Tribunal administratif du travail* (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances) ;

CONSIDÉRANT QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d’intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d’accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l’usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants ;

CONSIDÉRANT QUE l’inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d’intervention complète des contrôleurs routiers ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers du gouvernement et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu’il donne suite sans délai à la décision rendue par le *Tribunal administratif du travail* le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l’ensemble du territoire québécois ;

QU’une copie de cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec ;
- Au bureau du premier ministre du Québec ;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu’à la présidente du conseil d’administration de la Société de l’assurance automobile du Québec ;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu’à l’*Union des municipalités du Québec* (UMQ) et à la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) ;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
22-07-2025	Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges Mme Josée Champagne Directrice générale	Rapport des activités annuel 2024-2025 du Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges

2025-08-008

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES REPAS PARTAGÉS

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de l’*Association des repas partagés* datée du 26 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT l’importance que les gens de tous âges, seul ou en couple de prendre un bon repas et socialiser ensemble afin de vaincre la solitude et l’isolement que tous peuvent subir ;

CONSIDÉRANT QUE l’*Association des repas partagés de Saint-Télesphore* se réunit à chaque 2e mercredi du mois et que tous sont les bienvenus ;

CONSIDÉRANT QUE l’*Association des repas partagés de Saint-Télesphore* charge un prix minime équivalent aux frais du traiteur et que cela n’inclut pas les frais en cas d’annulation ;

CONSIDÉRANT QUE des contributions sont nécessaires afin de conserver les coûts minimes afin d’assurer la pérennité des repas partagés ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal accepte la demande de contribution et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer un montant de 500 \$ à l’*Association des repas partagés* à même le poste budgétaire 02 190 00 970.

2025-08-009

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2025

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Danielle Glode, directrice-générale et greffière-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière ;

Salaires versés du 1 ^{er} au 31 juillet 2025	29 909,98 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 31 juillet 2025	19 449,94 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 31 juillet 2025	20 875,76 \$
Comptes à payer au 31 juillet 2025	76 915,43 \$
TOTAL	147 151,11 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de juillet 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière des comptes de juillet 2025 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 31 juillet 2025 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 31 juillet 2025.

2025-08-010

AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D’OFFRES POUR L’ACHAT DE SEL SERVANT AU DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aller en appel d’offres sur invitation pour l’acquisition de sel servant au déneigement ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour l’achat de sel servant au déneigement ;

QUE pour être considérée, toute soumission doit être déposée sur les formulaires préparés à cette fin et remise sous pli cacheté ;

QUE les soumissions seront prises en considération à la séance ordinaire du 8 septembre 2025 ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore ne s’engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n’encours aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou ont apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- L’état du terrain de bocce au sous-sol du centre communautaire Rémi-Sauvé
- L’état des bords de chemin des routes 325 et 340 relevant de la MTQ
- L’usage du gymnase de l’École Immaculée Conception pour le pickleball cet automne et hiver
- Le retrait du ponceau sur le chemin de la Rivière-Beaudette

2025-08-011

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 11 août 2025 soit levée à 20 h 13.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière